



Plan régional pour l'accès aux compétences de base

Rapport n° CP/2012/711

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin a signé en 2009, le deuxième plan régional pour l'accès aux compétences de base avec la Préfecture, l'Education Nationale et la Région.

Le plan régional a pour objectif de fédérer les efforts des différents partenaires.

Il sera reconduit pour une durée de 3 ans. La signature est prévue le 15 octobre 2012 dans le cadre de la semaine de l'illettrisme.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a signé en 2009, le deuxième plan régional pour l'accès aux compétences de base avec la Préfecture, l'Education Nationale et la Région.

Le plan régional a pour objectif de fédérer les efforts des différents partenaires, afin d'optimiser les interventions existantes.

1. Deux axes prioritaires ont été retenus :

• **améliorer le niveau de maîtrise des compétences de base à l'issue de la formation initiale** :

- agir sur **l'environnement extrascolaire** de l'enfant ou de l'adolescent, afin de **préparer, de consolider ou de donner sens à l'acquisition des compétences de base**
- et accompagner l'acquisition des **compétences de base des enfants ou adolescents en difficulté dans les apprentissages** (accompagnements de publics spécifiques, tels que SEGPA, jeunes détectés lors des Journées défense et citoyenneté)

• **optimiser les parcours de formation et contribuer au développement économique** :

- contribuer à la construction de parcours d'acquisition des compétences de base notamment pour les **demandeurs d'emplois**
- contribuer à la construction de parcours d'acquisition des compétences de base pour **les salariés**.

Le plan a permis la réalisation d'actions, un travail en partenariat, la mise en œuvre et la valorisation d'actions innovantes (repérage des personnes en situation d'illettrisme par Pôle Emploi, production d'outils pour les élèves dyslexiques...).

2. Actions départementales figurant au plan régional :

Le Département a inscrit des actions existantes, qui s'insèrent dans la stratégie développée par le plan et dont elles augmentent l'impact. Il s'agit de :

- la réussite éducative en général, qui comprend **l'accompagnement à la scolarité**
- la formation des personnels du **réseau des bibliothécaires bénévoles** de la BDBR, et notamment les stages de lecture à voix haute et la formation spécifique sur l'illettrisme du Centre régional d'appui pédagogique et technique, Centre d'appui et de ressources régional pour la lutte contre l'illettrisme (CRAPT CARRLI)
- **la sensibilisation à la lecture**, par le biais de l'opération « **lire et faire lire** » dans les collèges et des actions quotidiennes de promotion de la lecture de la BDBR.

Il est prévu de reconduire le plan pour une durée de 3 ans. La structure globale est conservée, mais simplifiée et le pilotage plus opérationnel.

Le Département reconduirait les axes existants, tout en développant les liens entre la BDBR et l'action Lire et Faire Lire, mais également en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques pour identifier des besoins d'accompagnement à la scolarité dans des territoires plus ruraux.

En outre, la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale, en lien avec la Direction des Unités Territoriales du PAP contribuerait à l'organisation de temps de formation par le CRAPT-CARRLI en direction des intervenants sociaux du département et des structures d'insertion concernées par cette problématique.

La signature est prévue le 15 octobre 2012 dans le cadre de la semaine de l'illettrisme.

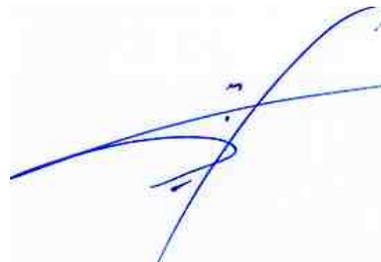
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve les dispositions du plan régional d'accès aux compétences de base, annexé à la présente délibération.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer le dit plan.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL